

<p>CALENDRIER DES INSCRIPTIONS</p>	<p>L'inscription pour les épreuves des baccalauréats général et technologique de la session 2024 se déroulera du :</p> <p style="text-align: center;">MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023 à 14h AU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 à 12h</p>
<p>VOS CONTACTS AU RECTORAT</p>	<p>POUR LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE : <i>Pour les séries STMG, STHR et S2TMD :</i> dec1.bac1@ac-dijon.fr <i>Pour les séries STL, ST2S, STD2A et STI2D :</i> dec1.bac9@ac-dijon.fr</p> <p>POUR LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL : <i>Pour la Côte d'Or :</i> dec1.bac5@ac-dijon.fr <i>Pour la Nièvre :</i> dec1.bac8@ac-dijon.fr <i>Pour la Saône et Loire :</i> dec1.bac4@ac-dijon.fr <i>Pour l'Yonne :</i> dec1.bac2@ac-dijon.fr</p>
<p>CONDITIONS D'INSCRIPTION</p>	<p>Les candidats doivent remplir la double condition suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir déjà présenté les épreuves anticipées ou être autorisé à présenter toutes les épreuves la même année (reportez-vous au paragraphe suivant). 2. Résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'or, Nièvre, Saône & Loire et Yonne).
<p>PEUT-ON PRÉSENTER TOUTES LES ÉPREUVES (DE PREMIERE ET DE TERMINALE) LA MÊME ANNÉE ?</p>	<p>Le baccalauréat général et technologique est un examen qui se présente sur deux années : première puis terminale. Toutefois, sous certaines conditions, il est possible de le présenter sur la seule année de terminale.</p> <p>Pour ce faire, le candidat doit pouvoir justifier de la double condition suivante :</p> <p>1. Être dans l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats au moins âgés de vingt ans au 31 décembre de l'année de l'examen ; • Les candidats de retour en formation initiale ; • Les candidats régulièrement inscrits aux épreuves anticipées qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'auraient ni pu présenter tout ou partie de ces épreuves au cours ou à la fin de l'année scolaire durant laquelle elles sont organisées, ni pu subir les épreuves de remplacement correspondantes au début de l'année scolaire suivante ; • Les candidats résidant temporairement à l'étranger au niveau de la classe de première ; • Les candidats résidant de façon permanente à l'étranger dans un pays où il n'y a pas de centre d'examen ou un centre d'examen trop éloigné de leur résidence ; • Les candidats ayant échoué au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique et se présentant de nouveau ; • Les candidats qui ont présenté les épreuves anticipées du baccalauréat général ou du baccalauréat technologique, qui ne se sont pas inscrits au baccalauréat l'année suivante ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un baccalauréat professionnel, d'un brevet de technicien, d'un brevet de technicien agricole ; • Les candidats titulaires d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises ; • Les candidats ayant changé de voie, ou de série au sein de la voie technologique, au niveau de la classe de terminale. <p>2. Ne pas avoir présenté les épreuves anticipées à la session précédente.</p> <p>ATTENTION : si vous passez toutes vos épreuves en un an, vous devez effectuer une seule inscription en terminale et ne devez pas vous inscrire aux épreuves anticipées (pas de double inscription).</p>
<p>COMMENT S'INSCRIRE ?</p>	<p>L'inscription est réalisée <u>obligatoirement</u> par le candidat sur l'application nationale CYCLADES.</p> <p>L'accès à l'adresse de connexion s'effectue depuis le site du rectorat de l'académie de Dijon rubrique « Scolarité études examens » puis « examens » puis « BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE » puis « En savoir plus » ou en cliquant sur le lien : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login</p>

INSCRIPTION EN LIGNE	
<p>CANDIDAT AVEC COMPTE UTILISATEUR CYCLADES</p>	<p>Les comptes candidats Cyclades déjà créés doivent être utilisés. En cas d'oubli du mot de passe, vous pouvez demander sa réinitialisation.</p> <p>Si vous avez présenté les épreuves anticipées à la session 2023 ou êtes redoublant de la session 2023, vous devez IMPERATIVEMENT reprendre votre compte Cyclades utilisé pour ces épreuves.</p>
<p>CANDIDAT SANS COMPTE UTILISATEUR CYCLADES : CRÉATION ET ACTIVATION D'UN COMPTE</p>	<p>Vous devez fournir une adresse électronique que vous utilisez régulièrement. A défaut, vous prenez le risque de ne pas recevoir les informations et convocations indispensables au passage des épreuves.</p> <p>Depuis Cyclades, cliquez sur « Je n'ai pas de compte », renseignez tous les champs et enregistrez.</p> <p>Vous recevrez immédiatement un courriel de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous aurez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai votre compte sera supprimé et vous devrez recommencer la procédure.</p>

<p>LA PRÉ-INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE PAR INTERNET</p>	<p>Depuis Cyclades, cliquez sur « SE CONNECTER » après avoir renseigné votre identifiant de connexion (qui est l'adresse électronique utilisée lors de la création du compte) et votre mot de passe.</p> <p>Cliquez sur le + « ajouter une candidature ».</p> <p>Choisissez « Examen » dans le menu proposé puis « BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE » puis « 2024 » puis « ACADÉMIE DE DIJON » et validez.</p> <p>Laissez-vous guider par les étapes proposées par la procédure.</p> <p>Attention à être particulièrement vigilant lors de la sélection des informations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Votre situation à l'inscription (année précédente) ; ○ Votre qualification présentée ; ○ Vos enseignements de spécialité. <p>Cliquez sur ENREGISTRER pour que votre candidature soit prise en compte.</p>
<p>LA VALIDATION DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION CONFIRME LA DEMANDE D'INSCRIPTION DES CANDIDATS</p>	<p>La validation en ligne est indispensable, à défaut, votre demande d'inscription sera rejetée.</p> <p>Cette validation en ligne vaut signature, elle entrainera la génération du récapitulatif d'inscription. Ce document (DCANDT01 «Récapitulatif de votre candidature») devra être téléchargé et déposé dans l'espace «mes justificatifs» de votre compte cyclades.</p>
<p>PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES ET LEUR DÉPÔT EN LIGNE</p>	<p>Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ».</p> <p>Cliquez sur Ajouter pour déposer la pièce justificative demandée puis Envoyer. Lorsque toutes les pièces demandées ont été déposées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « J'ai fourni toutes mes pièces ».</p> <p>Les pièces justificatives demandées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un justificatif d'identité en cours de validité ; • Un justificatif de votre situation vis à vis du code du service national ; • Le cas échéant pour des éventuels dispenses ou bénéfices de notes : <ul style="list-style-type: none"> ○ La copie du relevé de notes ouvrant droit à la conservation du bénéfice de notes ; ○ La copie du diplôme ouvrant droit à des dispenses d'épreuves. • Le cas échéant pour l'éducation physique et sportive (EPS) : un justificatif médical d'inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS).
<p>DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES</p>	<p>L'ensemble des pièces justificatives doit être déposé dans l'espace candidat Cyclades pour le mercredi 20 décembre 2023 au plus tard.</p> <p>L'absence de dépôt des pièces justificatives entraine l'annulation de votre pré-inscription.</p>

<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	
<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – NOUVELLES DEMANDES</p>	<p>Les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves seront à effectuer en suivant la procédure disponible sur le site du rectorat.</p> <p>La date limite des demandes est fixée au 11 décembre 2023.</p>

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – RECONDUCTION DE LA DÉCISION	<p>Pour les candidats ayant présenté les épreuves de première en 2023 dans l'académie de Dijon (pour les décisions reconductibles uniquement), les mesures d'aménagement seront automatiquement reconduites pour les épreuves terminales 2024 sans demande complémentaire (sous réserve d'avoir utilisé le même compte Cyclades que pour les épreuves anticipées).</p> <p>Pour les autres situations (redoublement, arrivée d'une autre académie...), la décision valable en 2023 devra être numérisée et communiquée à l'adresse dec1.mha@ac-dijon.fr pour traitement. Il convient de préciser lors de l'envoi, le nom, prénoms, date de naissance et qualification présentée du candidat.</p> <p>A défaut de communication de la décision, celle-ci ne pourra pas être reconduite.</p>
---	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
LANGUES VIVANTES	<p>Attention : pour les langues rares (japonais par exemple), les candidats pourront être amenés à se déplacer hors de l'académie de Dijon.</p>
ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE EN LANGUE VIVANTE (ETLV)	<p>L'enseignement technologique en langue vivante peut être associé à langue vivante A ou B. Le choix est fait au moment de l'inscription.</p> <p>IMPORTANT : l'académie de Dijon ne propose que l'évaluation ponctuelle ETLV de LV A ou B en <u>anglais</u>.</p>
CONSERVATION DES NOTES DE FRANCAIS	<p>Pour les candidats montant de première, les notes des épreuves anticipées de la session précédente (2023) sont obligatoirement conservées.</p>
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)	<p>Les modalités de mise en œuvre de l'EPS dans l'académie sont actualisées chaque année.</p> <p>Le site de l'EPS de l'académie est accessible aux candidats.</p> <p>Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, deux épreuves parmi la liste nationale ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demi-fond • Tennis de table • Danse <p>En cas d'inaptitude partielle ou totale à la pratique sportive, le candidat devra déposer son justificatif <u>au moment de l'inscription</u>. Si l'inaptitude survient après les inscriptions, le candidat devra communiquer un document original dans les plus brefs délais au rectorat. Un modèle de certificat d'inaptitude partielle ou totale à faire compléter par le médecin est disponible sur le site du rectorat.</p>
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	<p>Les candidats peuvent présenter à l'examen au maximum deux enseignements optionnels.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site education.gouv.fr</p> <p>ATTENTION : toute note, même inférieure à la moyenne, sera prise en compte et comptabilisée pour l'examen.</p> <p>Il est précisé que l'inscription à l'évaluation ne sera validée qu'à la condition où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.</p>

SITUATIONS PARTICULIERES

Pour toutes les situations particulières (double bachelier, candidats demandant à présenter toutes les épreuves la même année, candidat venant de la voie professionnelle...), il est préférable de prendre contact avec le gestionnaire (voir la partie « vos contacts »).

<p>CANDIDATS AYANT ÉCHOUÉ A L'EXAMEN A LA SESSION PRÉCÉDENTE (« REDOUBLANTS »)</p>	<p>L'inscription d'un candidat dans cette situation devra être faite à partir de son compte Cyclades précédemment utilisé.</p> <p>Les notes aux épreuves terminales supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors de la session 2023 seront récupérées par défaut. Aussi, si vous ne souhaitez pas conserver ces notes, vous devrez le signaler au service du baccalauréat.</p> <p>ATTENTION : toute conservation de bénéfice de note(s) (en-dehors des EA français de la session 2023) ne permet pas l'obtention d'une mention.</p>
---	---

<p>CANDIDATS PASSANT DE CANDIDAT SCOLAIRE EN PREMIERE A CANDIDAT INDIVIDUEL EN TERMINALE</p>	<p>Les candidats issus d'un établissement scolaire ou qui étaient CNED Scolaire en première à la session 2023 et deviennent candidats individuels en terminale à la session 2024 ont le choix entre deux formes de passage des évaluations ponctuelles obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « évaluations ponctuelles en terminale y compris EPS » : Dans ce cas, il y a renoncement des notes de contrôle continu de première au profit d'évaluations ponctuelles (histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique pour le baccalauréat général ou mathématiques pour le baccalauréat technologique et les enseignements optionnels) sur le programme cycle terminal (de 1^{ère} et de terminale). • « contrôle continu en 1^{ère} et évaluations ponctuelles en terminale » : Dans ce cas, il y a conservation des notes de contrôle continu de première et passage des évaluations ponctuelles (histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique pour le baccalauréat général ou mathématiques pour le baccalauréat technologique et les enseignements optionnels) sur le programme de l'année de terminale
---	--

APRÈS LES INSCRIPTIONS

<p>QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?</p>	<p>Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.</p>
---	---

<p>CALENDRIER DES EPREUVES</p>	<p>Le calendrier national des épreuves est paru, il est consultable sur le site du ministère.</p> <p>Attention, les dates académiques pour les épreuves pratiques et orales seront prochainement disponibles sur le site du rectorat de l'académie de Dijon. Dans tous les cas, seule la convocation aux épreuves fait foi.</p>
---------------------------------------	---

<p>CONVOCAION DES CANDIDATS</p>	<p>Les candidats recevront plusieurs convocations aux épreuves et évaluations.</p> <p>Toutes les convocations seront disponibles sur l'espace candidat Cyclades avec une notification par courrier électronique.</p> <p>Aucune convocation ne sera envoyée par voie postale.</p>
--	--

	<p>Il est donc vivement recommandé de fournir au moment de l'inscription une adresse électronique fiable que vous consultez régulièrement. Il est également nécessaire de s'assurer que votre logiciel antivirus ou anti-spam ne filtre pas les courriels provenant de Cyclades.</p>
INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES	<p>La préparation aux épreuves et évaluations relève de la responsabilité individuelle des candidats. Ils sont donc tenus de s'informer sur les attendus, les exigences et le déroulement des différentes épreuves pour lesquelles ils se sont inscrits.</p> <p>Des informations sont disponibles sur le site Eduscol pour le baccalauréat général et technologique par exemple.</p>